



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département des examens et concours

Le recteur de l'académie de Nice,

D.E.C.

Département des Examens et
Concours

Service des concours

VU : le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU : l'arrêté du 20 juillet 2015, publié au J.O. du 22 juillet 2015, sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2020-2021, le calendrier pour la session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans l'académie de Nice est fixé comme suit :

Admissibilité

Date limite de dépôt du dossier d'admissibilité :
lundi 1er mars 2021 (par voie postale)

Epreuve d'admissibilité :
lundi 22 mars 2021

Admission

Date limite de déclaration du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle :
lundi 04 janvier 2021

Epreuve de pratique professionnelle :
jusqu'au vendredi 09 avril 2021

Date limite de dépôt du mémoire professionnel :
vendredi 30 avril 2021

Epreuve de soutenance du mémoire professionnel :
lundi 10 mai 2021

Date du jury d'admissibilité et d'admission :
mardi 18 mai 2021

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le